

S'INSCRIRE À L'ÉCOLE

La première inscription de votre enfant dans une école maternelle publique se fait en mairie, l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 3 ans.

DOCUMENTS À PRÉSENTER

(pièces originales) pour inscrire son enfant dans une école de la ville de Palaiseau.

- Carte d'identité des parents
- Livret de famille
ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Carnet de vaccinations (vaccins à jour)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
(quittance de loyer, facture énergie...)
- En cas de séparation, toute décision attestant
de la résidence de l'enfant (copie ou extrait de
jugement, ordonnance)
- Certificat de radiation de l'ancienne école (si l'enfant a
été scolarisé précédemment)

PÔLE ACCUEIL FAMILLE

Hôtel de ville, 91 rue de Paris - Palaiseau
01 69 31 67 16 | www.ville-palaiseau.fr
accueil.famille@mairie-palaiseau.fr

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
8h30-12h et 13h30-17h30
Mardi : 8h30-12h et 14h-19h
Samedi : 9h-12h